



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : **13 octobre 2025**Numéro de la délibération : **DEL/NLB/25/10/189**

| | |
|--|---|
| <p>Date Convocation 03/10/2025</p> <p>Date Affichage 06/10/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 19 - procurations 03 - absents 05 | <p>Le 13 Octobre Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 19 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU.</p> <p>PROCURATIONS 3 : Sophie FERRY, Michel BOURGERY et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Valérie AURIAUX, Emmanuel MAILLARD et Patrice BERNARD</p> <p>ABSENTS 5 : Didier MARTIN, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p> |
|--|---|

DENOMINATION D'UNE VOIE – IMPASSE DES BELIONS

Rapporteur : Isabelle CADOU

Afin de faciliter le repérage, les interventions des services de secours, la localisation par GPS, le travail des professionnels des services postaux, le déploiement des réseaux (notamment la Fibre Optique),... il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles et donc de procéder à leur numérotation.

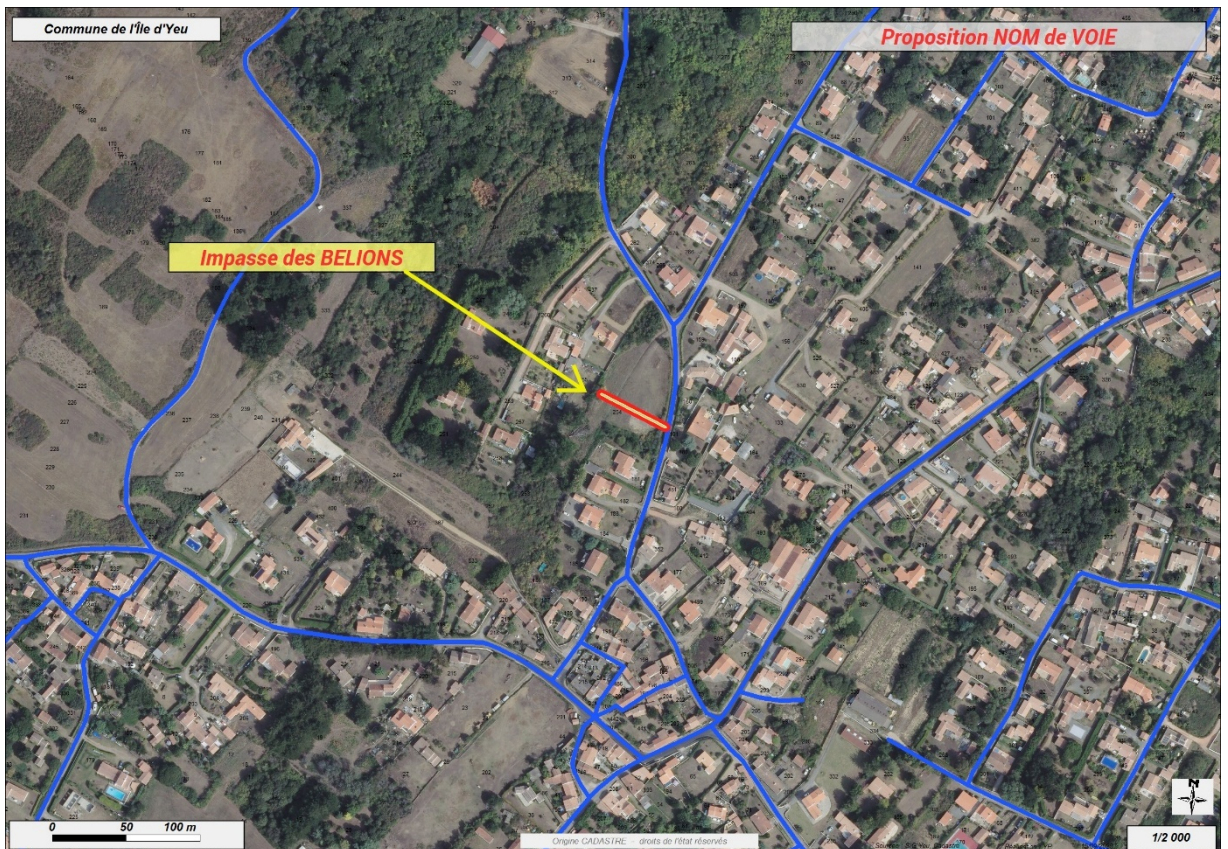
Il appartient donc au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il est donc proposé de nommer cette voie nouvelle située à la *Chironnière* dans le lotissement récemment créé, « **Impasse des bélions** » (en référence, en patois, à des gros blocs de pierres, groupés dans la lande).



Plan de situation



Portion dénommée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la Commission en date du 9 septembre 2025,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 7 octobre 2025,
Considérant que la présente voie n'est pas dénommée.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (22 POUR) :

- ♦ **NOMME** la présente voie, « *impasse des béliions* »,
- **INTEGRE** cette dénomination dans la *Base Adresse Locale Vendée*,
- **VALIDE L'INFORMATION** aux riverains de cette nouvelle référence.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU